

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 21 JANVIER.

On sait que dans la séance de la chambre des députés du Wurtemberg du 18 janvier, une majorité de 82 voix contre 2, a adopté la motion suivante :

La chambre déclare dans son procès verbal qu'elle considère comme une violation du droit public hanovrien, l'acte du roi Ernest, lequel a mis en péril l'état légal de toute l'Allemagne.

Les députés ont choisi cette forme de protestation, parce que l'expérience déjà faite à propos de la même question, par les autres diètes allemandes, leur a fait craindre que la chambre noble ne repoussât toute motion, ayant pour but d'invoquer le gouvernement à faire des démarches en faveur de la constitution du Hanovre, motion qui doit être acceptée par les deux chambres, pour pouvoir être transmise au roi.

Voici le compte rendu des deux séances où la motion a été discutée.

Les ministres ne se sont pas rendus aux séances, malgré l'invitation expresse que, dans la séance de la veille, la chambre leur avait adressée.

Dans la séance du 17, M. Feuerlein, député, a fait la motion suivante :

Ce n'est pas, dit-il, par la manie de l'imitation, mais par le sens droit qui anime tous les Allemands, que je crois devoir attirer l'attention de cette assemblée dans sa première séance sur la mesure de pleine puissance prise par le souverain du royaume de Hanovre contre la constitution de ce pays. Plus nous sommes tous convaincus que le repos de l'Allemagne dépend de la conservation et l'ordre légal établi dans chaque état dépendant de la confédération germanique, plus nous devons être affligés de voir un esprit d'innovation contraire aux lois et aux usages de l'Allemagne, s'introduire dans quelques états, et menacer à la fois la liberté et les améliorations qu'elle avait droit d'attendre de ses souverains qu'elle avait salués avec tant d'affection. La réunion des princes de la confédération a rapproché les populations allemandes; et si leur sympathie leur a fait trouver des forces contre l'ennemi commun, à l'époque de la guerre d'invasion, cette sympathie doit être entretenue dans l'intérieur, en temps de paix. Quoique le Wurtemberg n'ait rien à redouter de pareil à ce qui est arrivé dans le Hanovre, ne peut-il pas espérer que son noble souverain s'adressera, dans cette circonstance, à la diète germanique, et qu'il réclamera, avec la chambre, contre une mesure qui excite ses plus vifs regrets ?

Le président déclare que, suivant l'article 173 de la constitution, cette proposition ne pourra être mise en délibération que lorsqu'elle aura été approuvée par les trois quarts des députés de la chambre.

Le baron de Hornstein appelle l'attention de la chambre sur l'affaire de l'archevêque de Cologne, qu'il considère comme étant d'une importance aussi grande que ce qui touche la constitution du Hanovre. Il rappelle à ce sujet que le Christ a dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Il ajoute, cependant, qu'il s'abstient de faire aucune proposition, la question étant encore indéterminée. Il est d'avis que la chambre ne doit pas s'occuper de la question du Hanovre, attendu que les Hanoviens sauront bien, selon toute apparence, ce qu'ils auront à faire.

M. Roemer : La délibération sur l'affaire de Hanovre doit avoir lieu en présence des ministres.

84 députés sont présents; 55 voix contre 29 décident que la proposition de M. Feuerlein doit être mise en délibération.

(G. des Post. de Fr.)

Dans la séance du 18, l'ordre du jour ayant appelé la discussion de la motion de M. Feuerlein, concernant la question hanovrienne, M. Menzel s'exprime en ces termes : M. Menzel : L'abrogation de la constitution hanovrienne a mis en péril toutes les constitutions de l'Allemagne; c'est pourquoi il importe de demander des garanties contre un pareil événement. C'est en Allemagne et non en Angleterre, que le roi Ernest a appris à mépriser les constitutions. Il me serait facile de démontrer que ce serait se rendre très populaire, que de travailler au rétablissement de la constitution hanovrienne.

M. de Pahl : Le plus simple raisonnement démontre qu'un contrat bilatéral ne saurait être anéanti par l'une des parties. La meilleure garantie des couronnes et des droits du peuple, c'est le système de la monarchie constitutionnelle. J'appuie la motion de M. Feuerlein.

M. Pfantz : Il importe d'adopter sur cette affaire une résolution bien nette, afin qu'elle produise un effet moral d'autant plus grand. Je doute cependant que la diète germanique intervienne dans cette affaire, et que le gouvernement fasse quelques démarches pour satisfaire à un vœu exprimé par la chambre.

M. Roemer : Je regrette que les ministres ne soient pas présents, parce que je ne puis attaquer ouvertement mes adversaires. J'appelle les ministres mes adversaires, car la manière dont ils ont exercé la censure a contribué à fortifier le Roi de Hanovre dans son mépris des constitutions allemandes.

M. Pfizer : Il importe que la chambre adopte la motion : elle doit ce témoignage aux sept professeurs de Gœttingue.

M. Rettenmayer : La chambre devrait, dans les circonstances actuelles, inviter le gouvernement à transmettre à son ambassadeur à la diète germanique, des instructions pour lui recommander de se prononcer hautement en faveur du maintien des constitutions allemandes.

M. Pfeiderer : La chambre ne doit pas se borner à exprimer des regrets stériles; il vaudrait mieux suivre la marche tracée par les lois fédérales, cependant j'approuve la motion.

M. Wiest : Que dirait le roi de Hanovre si la constitution qu'il prétend donner à ce pays était abrogée cinq ans plus tard par le peuple seul. Toutefois, si la diète constitutionnelle s'était introduite dans le Hanovre, la constitution existerait encore; je voudrais que l'on insérât aussi au procès verbal une protestation contre la censure telle qu'elle est exercée dans le royaume de Wurtemberg.

M. de Zeller : Le principe constitutionnel est mis en péril par deux événements, par l'affaire du Hanovre et la monnaie de Cobourg. (Rires.)

M. de Rummel, vice-président : L'abrogation de la constitution du Hanovre est illégale; néanmoins je pense qu'il suffirait d'insérer une déclaration au procès verbal, attendu que le gouvernement doit inspirer assez de confiance à la chambre, pour qu'elle suppose qu'il fera spontanément son devoir.

M. de Gmelin : Ni la politique, ni le droit, ne sauraient

justifier l'acte du roi de Hanovre; un pareil acte ne pourrait être un cas de légitime défense.

M. Hufnagel : Il me semble que la chambre devrait se borner à déclarer dans le procès verbal qu'elle considère comme une violation du droit public hanovrien, l'acte du roi Ernest, lequel a mis en péril l'état légal de toute l'Allemagne.

M. Uhlend : J'appuie cette proposition.

M. Feuerlein : Je retire ma motion et je me joins à celle de M. Hufnagel.

La proposition de M. Hufnagel est adoptée à la majorité de 82 voix contre 2.

(Mercure de Souabe.)

FRANCE. — PARIS, LE 23 JANVIER.

On lit dans le *Moniteur* à la partie officielle : M. le comte de Campuzano de Rechen, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Espagne, a présenté au roi les lettres de rappel qui mettent fin à sa mission.

Immédiatement après, M. le marquis de Espeja a remis à S. M. les lettres de créance qui l'accréditent auprès du roi en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de S. M. catholique.

Au sortir de l'audience du roi, M. le marquis de Espeja a été conduit chez la reine et chez les princes et princesses de la famille royale.

Un journal légitimiste publie les lignes suivantes, qui nous ont paru assez curieuses : « Les cabinets de l'Europe prennent décidément fait et cause pour don Carlos; trois mois ne se passeront pas sans que la reconnaissance n'arrive. En attendant, les puissances cautionnent les emprunts, envoient de l'argent et de braves et bons officiers. »

Le gouvernement des Etats Unis vient de reconnaître l'indépendance du Texas. Le Texas est une province du Mexique, depuis quelque temps en guerre avec le gouvernement central de ce pays.

La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche et lundi, par un temps de 14 degrés de froid, la somme de 622,935 fr. Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 348,000 fr.

Il paraît qu'on a reçu d'Afrique des nouvelles inquiétantes. Si elles se confirment, elles seraient de nature à prouver que le traité de la Tafna n'était qu'un leurre et à compromettre gravement devant les chambres le ministère qui l'a approuvé.

(J. du Commerce.)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Il nous arrive ce soir des nouvelles de Madrid du 16 janvier :

Le ministre de la guerre, baron del Solar de Espinosa, a donné sa démission hier, nous écrit-on; cette démission a été acceptée.

La nomination officielle du général Caratala au portefeuille de la guerre, ne tardera pas à être connue.

Basilio Garcia est dans les montagnes de Tolède. Par ordre du gouvernement, des renforts vont se rendre dans cette province.

La convention financière entre le gouvernement et la banque a été signée définitivement le 14.

La chambre des députés se complète peu à peu. Les dé-

est moins montagneuse que celle qui s'étend vers l'Océan. Des mines de fer existent dans le Bas Canada, et des mines de cuivre dans l'autre. Le gouvernement anglais n'en a point favorisé l'exploitation; les fers en barre ou travaillés figurent pour une forte somme dans le chiffre des produits importés, et la confection des navires, branche de commerce assez importante, est entravée par la nécessité de tirer le fer du dehors. On estime à 34 millions de francs le produit des terres cultivées en grains; à 4 millions, celui des pots et des pommes de terre. On compte 17,000 chevaux d'une espèce particulière au Canada. Ces chevaux, qui sont gras et petits, supportent admirablement le froid le plus rigoureux; attelés à un traicneau, ils franchissent l'espace avec la rapidité de l'éclair; 40,000 bêtes à cornes, 550,000 moutons, 30,000 porcs, attestent les progrès de l'industrie. Les autres produits sont les bois, la poisse, la perle, le cidre, le sucre d'érable, le chanvre, le lin, le tabac. Le nombre des navires a augmenté d'une manière prodigieuse depuis vingt ans. Les fourrures, jadis objet d'un riche commerce, diminuent tous les jours; il faut aller les chercher à travers mille périls, jusqu'à l'Océan Pacifique, ce qui rend les entreprises hasardeuses et chères; elles n'entrent que pour 700,000 fr. dans le chiffre des exportations.

Québec est la capitale du Bas-Canada. Les environs de cette ville sont ravisants; les cataractes de Montmorency et de la Chaudière sont deux merveilles que les étrangers ne manquent pas de visiter. Québec est situé sur un promontoire fort élevé, au pied duquel le Saint-Laurent, d'abord resserré entre deux pointes escarpées, forme au-dessus de la ville un vaste bassin assez profond et assez étendu pour contenir cent vaisseaux de ligne; son nom lui vient de la contraction du fleuve.

Cette capitale est divisée en deux parties: la ville basse et la ville haute. Celle-ci est partie sur un roc qui forme le sommet de la pointe; celle-là entoure la base du rocher et suit le bord du fleuve. En quelques endroits le roc perpendiculaire au-dessus du Saint-Laurent est absolument inaccessible. De là des rues montantes, bordées d'escaliers pour la commodité des piétons; une situation formidable, mais sujette à divers désagréments. La ville haute est une place forte de premier ordre, la nature a fait tous les frais de ces fortifications réputées imprenables. Les Français ont élevé les premiers des ouvrages du côté de la terre; ils n'auraient point perdu cette importante position sans les fautes de Mont-

calm, qui sortit de Québec pour combattre le général Wolf. L'issue de la bataille décida du sort de la ville. Les Anglais ayant dispersé notre armée s'emparèrent de Québec et dominèrent bientôt la cogie; car Québec est la clé du Canada. Les Américains l'ont attaquée depuis, sans succès. La longueur de l'hiver contribue aussi à garantir cette place: il est impossible pendant la durée de cette saison, de s'occuper activement des travaux d'un siège; moins encore de former un blocus. Une forte garnison, qui est à elle seule une petite armée, des magasins bien fournis, une citadelle enfin sur le cap Diamant, situé à plus de mille pieds au-dessus du fleuve, assure sa défense contre les ennemis du dehors. En est-il de même des ennemis du dedans? Il est difficile de se prononcer sur ce sujet; on se borne à dire que la ville renferme environ 18,000 habitants, dont les deux tiers à peu près sont Français d'origine; que si le parti conservateur ou constitutionnel y compte beaucoup de partisans et d'intéressés, le parti national ou réformiste en compte davantage.

La ville basse est malsaine; on respire un air pur dans la ville haute. C'est un plaisir pour l'étranger, de pouvoir jouir de toutes les douceurs de la civilisation européenne, et des charmes d'une société agréable et polie. Les réunions, pendant la durée de l'hiver particulièrement, y sont fréquentes, joyeuses, les fêtes se succèdent rapidement, on danse à 50 ou 600 pieds au-dessus des flots glacés du Saint-Laurent; il y régnait d'abord tant de bonheur, que les habitants ne paraissent former qu'une seule et même famille. Les divisions politiques ont pourtant refroidi depuis peu cette société si bruyante, si passionnée pour les plaisirs.

Les habitants sont vifs et pais, la langue, les lois, les usages anglais leur inspirent une répugnance invincible, et telle, qu'il en est peu d'origine française qui sachent la langue du vainqueur. Ils sont très hospitaliers, francs et prompts à braver les périls. Ce peu de, chez lequel se retrouve ainsi le caractère français, n'a pas encore eu l'occasion de montrer son aptitude à la guerre; mais il est hardi et il aime à courir les dangers de la navigation intérieure du pays, ceux de la chasse qui imposent dans ces contrées les plus cruelles privations. Aussi, le Canadien, endurci aux fatigues, supporte avec constance les rigueurs de son climat. La population française est plus agricole que commerçante, elle l'est devenue

FEUILLETON.

LE CANADA.

Le Canada est l'un des plus beaux pays du monde. Le peuple français se rappelle avec orgueil que c'est, après St. Domingue, la seule plage où il s'est montré colonisateur. Toutefois depuis la cession à l'Angleterre, soit par l'effet des événements survenus aux Etats-Unis, soit parce que les Anglais émigrent volontiers, l'aspect de ce pays a bien changé. Des villes et des villages se sont élevés sur le bord des lacs et des rivières, en grand nombre dans cette partie de l'Amérique septentrionale. L'Irlandais Weld, qui en entreprit le voyage dans les années 795, 96 et 97 ne reconnaissait pas la contrée qu'il a décrite avec des couleurs si brillantes et si vraies. Charlevoix y verrait une plus grande différence encore, dans l'état actuel comparé à celui de son temps.

Le Canada, la région baignée par le Saint-Laurent sur tout, a pris un essor extraordinaire. Des forêts immenses qui s'étendaient jusqu'aux bords du fleuve ont disparu sous les coups de hache, ou par l'effet des terribles incendies qui les ont ravagés à diverses époques. Le Grand-Brûlé, près de Montréal, est un nom qui retracer le souvenir d'un de ces sinistres. On assure même que le climat, en général plus âpre, dans le Bas que dans le Haut-Canada, en est considérablement altéré. Les rivières et les lacs qui n'étaient sillonnés que par les pirogues, des irouquois et des Hurons, sont aujourd'hui couverts de navires, de bateaux à roues et à vapeur. A l'endroit où ces notions cruelles se réunissent leurs ennemis se trouvent aujourd'hui des habitations paisibles et bien cultivées, des églises ou ne retiennent que les prières du chrétien.

La France n'égale pas le Canada en étendue. Sillonné par d'innombrables rivières qui viennent toutes se jeter dans le Saint-Laurent, ce pays renferme encore des lacs immenses, qui forment autant de petites mers communiquant entre elles par des rivières parsemées d'îles quelquefois considérables. L'existence de ces lacs qui se versent les uns dans les autres et paraissent échelonnés du centre de l'Amérique septentrionale jusqu'à la mer, fait présumer que les contrées de la partie Est de l'Amérique septentrionale sont situées sur un plan incliné. Quoiqu'il en soit, la région la plus élevée où se trouve la province du Haut-Canada

putés de Catalogne et de Valence sont arrivés; ils ont pu enfin traverser la Manche; leur itinéraire a été long; il leur a fallu un mois et demi pour arriver de Valence. Les séances du 15 et du 16 ont encore été employées à la discussion du règlement. Les séances du sénat sont sans intérêt.

La correspondance de Bayonne du 18 janvier, nous apprend que don Basilio entretient la plus sévère discipline parmi ses soldats; tout pillard est fustigé sur-le-champ; il convient toutefois de dire que ces renseignements sont donnés par lord Harvey et son compagnon de voyage, qui, arrêtés dans une venta, à 28 lieues de Madrid, par des coureurs du corps de ce chef, ont été conduits à son quartier-général et traités avec courtoisie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 JANVIER.

Avant-hier, le roi a reçu en audience particulière M. le comte de Reichberg, chargé d'affaires d'Autriche, et M. le duc de Beaufort.

Hier, S. M. a donné audience à un grand nombre de personnes.

Le général Hurel a été reçu par le roi.

Nous garantissons l'exactitude du relevé qui suit; — Les genres d'événements qui sont en dehors de la vie ordinaire arrivés dans le cours de 1837, en Belgique, y sont relatés avec beaucoup de soin. Ce résumé est une espèce de tableau indiquant à la fois la moralité du pays, la nature et les accidents de son climat: Incendies, 259; suicides, 100; mort accidentelle, 298; meurtres involontaires, 2; cadavres, 340; coups et blessures mortelles, 37; infanticides 4; blessures accidentelles, 54; disparition de personnes, 6; orages et ouragans, 17; inondations, 4; navires échoués, 10; bateaux chavirés, 6; éboulements violents d'édifices, 2; dégradations, 9; chiens atteints d'hydrophobie, 7. Les arrestations opérées par la gendarmerie pendant la même année, pour différents crimes et délits, par mandat de justice, etc., s'élevèrent à 3,507.

(Observateur.)

Nous avons parlé hier du chauffage des bureaux du ministère de la guerre à Copenhague, au moyen de boulets à canon. Ce mode de chauffage présente sans doute des avantages sur nos poêles, mais on doit reconnaître qu'il n'est guère à la portée des familles. Un autre moyen aussi efficace que celui des boulets à canon, et plus commode, est celui que vient de mettre en usage un de nos savans, le professeur de chimie Jacquemyns, qui a fait disposer dans tous les appartemens de son habitation des tuyaux en métal qui convergent à un poêle où il fait continuellement bouillir de l'eau: la vapeur se répand dans les tuyaux, et toute la maison est ainsi chauffée au moyen d'un seul poêle. On voit qu'il n'y a que les frais de premier placement qui coûtent, et que, ces frais une fois faits, on peut économiser considérablement sur le combustible. A part les autres avantages qui résultent de cette combinaison, en voilà un qui n'est pas à dédaigner, surtout lorsque la houille est chère comme aujourd'hui.

Le Constitutionnel, qui publie cette nouvelle, ne dit pas si la vapeur s'échappe à l'extérieur, s'il en était autrement, il serait dangereux d'employer un procédé d'où pourrait peut-être résulter une explosion.

Le S. M. et son épouse ont comparu hier matin en police correctionnelle, sous la prévention de vol d'habillemens, au préjudice de la demoiselle Gossée; l'instruction ayant établi que le vol a dû être commis à l'aide d'effraction, le tribunal correctionnel s'est déclaré incompétent et a renvoyé les prévenus devant qui de droit. Une chose assez extraordinaire a été remarquée dans ce procès: c'est que les inculpés eux-mêmes ont demandé à être renvoyés devant la cour d'assises, et qu'ils se sont de cette manière exposés à être condamnés à des peines plus graves et plus infâmes. Le motif qui les a guidés doit donc être la confiance qu'ils mettaient dans les verdicts des jurés; de cette manière on craint bientôt de voir diminuer des délits et les crimes augmenter en nombre.

BULLETIN DU SÉNAT.

Le sénat s'est prononcé aujourd'hui, à la majorité de 24 voix contre 20, en faveur de l'amendement proposé par la

commission de Catalogne et de Valence sont arrivés; ils ont pu enfin traverser la Manche; leur itinéraire a été long; il leur a fallu un mois et demi pour arriver de Valence. Les séances du 15 et du 16 ont encore été employées à la discussion du règlement. Les séances du sénat sont sans intérêt.

La propriété a deux origines. Celle des anciens colons, de ceux qui habitaient la province avant la cession à l'Angleterre par la France, en 1763, et celle des nouveaux qui se sont établis sous la domination britannique. Le traité reconnaissait aux premiers leurs droits restés inviolables depuis la conquête, les seconds n'ont obtenu des concessions de terrain que sur de simples certificats délivrés par les gouverneurs. Cet état de choses explique une partie des évènements qui se passent dans la Nouvelle-France, tel est le nom que portait anciennement le territoire qui comprend les Deux-Canadas. Ce fut longtemps l'objet des griefs de la colonie; elle ne trouvait pas de garanties de propriété suffisantes, dans ces concessions arbitraires, que le bon plaisir d'un gouverneur pouvait faire retirer à la plupart des colons. Le contraire arrive: ces colons qui ne sont pas tout-à-fait propriétaires, mais devenus nombreux et forts, se joignent au parti français pour s'affranchir du joug de la métropole. Le premier résultat de l'indépendance du Canada serait l'acquisition absolue des terres qu'ils cultivent.

Au reste, les prétentions des Canadiens ne doivent point étonner. Il y a longtemps qu'on prédit aux métropoles que les colonies s'affranchiront. Cela doit être. Quand une colonie est à sa naissance, elle a besoin de la protection de la mère patrie; quand elle est puissante, elle n'aspire qu'à se gouverner elle-même. Des griefs mutuels viennent agraver les relations. La première a ses créatures qui ordinairement ne considèrent leur passage dans les contrées trans-maritimes que comme un moyen de faire ou de rétablir leur fortune; ces agens ont tous la suffi-

commission à l'article ter. de la loi relative à l'école militaire. En conséquence, le choix libre et illimité de l'emplacement de cette école est laissé au gouvernement. Il est vrai de dire que tous ceux qui ont voté pour l'amendement n'ont pas été guidés par les mêmes motifs; les uns, et de ce nombre le rapporteur de la commission, M. Dumon-Dumortier, ont vu dans la restriction votée par la chambre des représentans, une violation de la prérogative dévolue au roi par l'article 68 de la constitution, qui porte que le roi commande les forces de terre et de mer; les autres, sans être parfaitement convaincus de cette violation, ont pensé que l'école, qui avait pris naissance à Bruxelles, y avait prospéré, et devait par conséquent y être maintenue.

Cet article ter. étant maintenant voté, et la question de principe décidée, les autres articles de la loi ne donneront plus lieu qu'à de courtes discussions.

Le sénat a entendu le rapport de M. Engler sur le budget des voies et moyens. Il en a ordonné l'impression, et le discutera immédiatement après la loi sur l'école militaire.

Lloyd bruxellois (trois heures). — Si les transactions ont été moins animées qu'aux deux bourses précédentes, les cours étaient fermes. Fonds de l'état 5 p. c. 101 3/4 et P, à p. c. 93 3/4 P. Société Générale titres en nom fl. 802 et A, preneurs à 803, certificats au porteur émission de Paris 1700 A; Société de Mutualité 1130 (113) A; Société Civile en hausse 1070 (107) A; Banque de Belgique 1160 (116) A; Actions Réunies 1046 25 (104 5/8) P; Banque Foncière anciennes obligations 1010 (101 fait et reste P à la cote), nouvelles obligations 1007 50 (100 3/4) A; Raffinerie Nationale toujours demandées à 1130 (113); par suite de réalisations de bénéfices, les actions du Canal de Sambre à l'Oise ont fléchi, elles sont cotées 1080 (108) P; Horum et Wasmes 1140 (114) P. Même cours en Chemins de fer de Cologne 1086 A.

Les courriers de Paris et de Londres nous manquent, ce qui n'a pas empêché l'actif espagnol d'être mieux tenu que la veille, 19 1/4 à 5 1/6 argent.

D'après une correspondance particulière, le subside fourni à l'Espagne par la France et l'Angleterre, serait pour pourvoir aux besoins de l'armée du Nord dont l'effectif serait porté à 400 mille hommes; la France assurerait la solde et les vivres de cette armée; l'Angleterre l'équipement et les munitions de guerre. On négocie d'après les bases.

L'huile de colza est de nouveau en hausse et demandée, mais sans vendeurs: comptant fl. 59 à 50 1/2, mars, avril et mai 50 1/4 à 1/2, septembre 50 1/2; huile de lin 44 1/4 à 1/2, point de variations en grains grasses ni en tourteaux.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardois 49 1/4 A.

LIEGE, LE 26 JANVIER.

Il est plus fortement question que jamais en France, de la conversion des rentes; cette mesure, si longtemps sollicitée dans l'intérêt du trésor, paraît devoir obtenir aujourd'hui, l'approbation de la majorité de la chambre. Le ministre hésite cependant encore sur le parti à prendre; il croit que le moment opportun n'est pas arrivé; mais quand la question sera débattue à la chambre, il s'apercevra que son opinion ne saurait résister au moindre examen, et il sera obligé d'admettre la conversion. Chez nous, l'opinion réclame une mesure semblable, et nous croyons que, si elle était proposée par le ministère, elle aurait beaucoup de chances d'être adoptée. Ce serait un bienfait pour le pays.

Nous lisons, dans différents journaux, que la commission instituée par arrêté royal du 6 septembre 1836, pour juger les mémoires sur les moyens de parvenir à une orthographe uniforme de la langue flamande, s'est réunie à l'hôtel du ministre de l'intérieur. Le nombre des mémoires envoyés au concours paraît être assez considérable, et il est probable que la commission ne pourra faire connaître sa décision avant quelque mois. Voilà bien du temps perdu! Si l'on tient à l'uniformité du langage, que n'adopte-t-on la langue hollandaise, qui a sa grammaire et sa syntaxe tout formulés, qui est le flamand perfectionné, et qui sous le rapport de la richesse et de l'énergie, ne le cède certainement pas à l'idome inculte que l'on parle dans nos provinces.

La cour de cassation vient de se prononcer sur le pourvoi interjeté contre un arrêt de la cour de Liège, rendu en cause De Goër et les héritiers Van Loon. Elle a rejeté le pourvoi, comme elle a fait de l'arrêt rendu par la même cour en cause de Goër et Mosselman. On sait que ces deux procès roulent sur la même question, et que les 2 chambres de la

sance du parvenu, la morgue du grand seigneur, et l'avidité de l'aventurier. De leur côté, les colons qui n'occupent aucun emploi public, n'exercent aucun pouvoir réel, et se trouvent en butte aux caprices, aux mauvais vouloir, aux vexations des fonctionnaires qui s'abattent sur la contrée comme des vautours sur leur proie; ces colons délaissés, enrichis et nombreux, n'aspirent qu'à prendre eux-mêmes les rênes du pouvoir. Ils rendent jaloux pour vexations, opposent longtemps une force d'inertie que rien ne peut vaincre, et finissent par courir aux armes. Ce sont les petits griefs qui amènent la rupture; car de part et d'autre on s'entête, on s'anime; hier, on pouvait tout calmer avec quelques concessions; demain, le sort des combats peut seul décider de la fortune des partis. Il n'en est pas autrement du Canada. Les gouverneurs et leurs officiers ont blessé les habitants par leur orgueil; quelques familles, protégées par ces maîtres, se sont enrichies aux dépens de la colonie; elles ont envahi les places; le commerce est entre leurs mains. On a compté que la famille Servel absorbait le treizième du revenu de la province. Les Doullons remplissent les tribunaux, le conseil exécutif qui est le principal pouvoir; ils ont le monopole de la compagnie canadienne, la direction de la banque; la famille Pelton, flétrie aux yeux des habitants, est la mieux partagée dans la répartition des terres.

Voilà comme les abus ont rapidement dénaturé les excellentes institutions que le Canada doit à la Grande-Bretagne. Ces institutions, substituées à l'organisation nobiliaire de la France, lui étaient en effet supérieures, puisque la plupart des peuples qui ont revendiqué leur indépendance, ont adopté le mode constitutionnel: un gouverneur nommé par le roi, un conseil exécutif et un conseil législatif également au choix de S. M. britannique, et inamovibles, une chambre législative ou des communes, dont les députés sont élus pour quatre ans par les colons domiciliés jouissant au moins de 41 shillings de revenus, ou payant 10 livres sterling de loyer par an; le jury, une haute cour d'appel, une cour de banc du roi, des juges de paix, en un mot, une constitution à l'usage de l'Angleterre, garantissant l'exercice du pouvoir et la liberté des citoyens; que pouvaient désirer de plus ces derniers? Mais le temps qui altère tout a rendu nécessaire un nouvel ordre de choses.

Une ville qui, depuis quelques années, a acquis une haute importance

cour de Liège l'avaient décidée l'une dans un sens, l'autre dans un sens tout opposé. La cour de cassation en rejetant l'un et l'autre pourvoi, a maintenu les deux arrêts quoiqu'ils fussent contradictoires, mais il faut observer qu'en statuant sur le dernier de ces pourvois, la cour suprême a déclaré que la cour de Liège avait jugé en fait, et par suite que la connaissance de cette affaire n'était pas de sa compétence.

Le manifeste *Allenstein* publié par la *Gazette d'Etat* de Prusse, se termine par une invocation à la justice du glaive. Tel est le langage ordinaire du pouvoir absolu. N'ayant pu séduire, il cherche à effrayer. Après avoir inutilement contrefait l'agneau, il s'est appelé tout à-coup qu'il est lion. Il montre maintenant les dents et les griffes; mais il est à prévoir que ses menaces ne produiront pas plus d'effet que ses caresses. Toute répression violente double la résistance.

Il y a quelques jours, des tas de neige hauts de deux à trois pieds, avaient été déposés au beau milieu de la rue de l'Université, par les habitants des maisons voisines, qui, avaient compté, sans doute, sur le zèle de la police à les faire promptement enlever. Mais ces monceaux de glace y restèrent vingt-quatre heures, et occasionnèrent, dans la soirée, plusieurs accidents. Une dame, dont les pieds s'étaient embarrassés dans un de ces tas, a fait une chute, et s'est grièvement blessée au front. D'autres personnes sont également tombées, et ont failli se casser les jambes. L'obscurité, causée par l'extinction subite du gaz, ne permettait pas de distinguer les objets à deux pas de distance. Il suffira sans doute d'avoir signalé ces faits pour que la police se hâte d'en prévenir le retour.

Il paraît qu'on est convenu d'attendre le dégel pour débarrasser la plupart de nos rues des neiges et des glaces qui en obstruent le passage et le rendent souvent dangereux; ce calcul peut être très favorable à l'entrepreneur du nettoyage de la ville, mais il ne fait nullement le compte des habitans, qui ne peuvent empêcher de le blâmer.

Depuis long-temps nous voyons figurer, sur les affiches de spectacle, l'annonce d'une représentation au bénéfice des pauvres. Nous ignorons quels sont les motifs qui portent M. le directeur à l'ajourner sans cesse, et qui ne lui permettent point de fixer définitivement le jour où elle aura lieu. Il nous semble pourtant que le temps presse et qu'on ne saurait trop se hâter de venir au secours des malheureux. Le froid, qui avait perdu beaucoup de son intensité au commencement de la semaine, sévit avec une rigueur nouvelle, et rien n'annonce qu'il est sur le point de cesser.

La Société de Bonne Fin (MM. Orban et compagnie) vient de faire un nouveau don de dix charrettes de chauffage en faveur des pauvres.

La chambre des notaires a fait remettre à l'administration une somme de 465 francs 21 cent. destinée au même objet.

M. Jongen Delrée, commissaire de roulage en cette ville, a remis au bureau de bienfaisance la somme de 78 frs. produit d'une collecte que cet estimable citoyen a faite en faveur des pauvres.

Un enfant du sexe masculin a été exposé, le 24 de ce mois, vers 7 1/2 heures du soir, sur le seuil de l'Hospice de la Maternité, rue des Carmes en Ile. Il paraît âgé de vingt mois, il porte des brûlures à la main gauche et au genou droit. Cet enfant a pour signe particulier une adhérence du 4.orteil avec le 5. La police est à ce qu'il paraît, sur les traces de la personne qui s'est rendue coupable de ce délit.

Un dispensaire pour la distribution des soupes économiques s'organise en ce moment à l'ancien couvent des récollets, sous le patronage de l'honorable M. Chefnex, conseiller de régence, dont le zèle pour le soulagement des pauvres se montre réellement infatigable. Plusieurs dames du quartier ont accepté la mission de surveiller la confection des soupes, dont une première distribution aura lieu aujourd'hui.

et paraît destiné à une position plus haute encore, est Montréal, siège principal des opérations du parti réformiste. Elle est située sur une île de grande nom. Les vaisseaux ne remontent vers Montréal qu'avec une très-grande difficulté, à cause de la prodigieuse rapidité du St. Laurent. Weld assure que Montréal a été fondée par les ordres d'un des derniers rois de France dont les instructions portaient qu'on bâtît une ville à l'endroit où le fleuve cesse d'être navigable. La situation de Montréal est heureuse; aussi est elle l'entrepôt du commerce de toute contrée. Celui des pelleteries est concentré dans son enceinte. Il y a des forges non loin de là. Les communications entre Montréal et Québec sont faciles on descend sur le fleuve, et l'on remonte par une route fort bien entretenue qui lui est parallèle. Le pays est partout le même: des montagnes, des prairies, des villages, des villages, des rivières qui viennent porter leur tribut au fleuve: on en compte jusqu'à 30 de Montréal à Québec. Le voyageur sent que cette contrée nait à la civilisation, et que ses progrès rapides, dans une si belle carrière, sont autant de gages de succès pour l'avenir. La fertilité du sol et les eaux qui facilitent les communications entre les parties les plus éloignées de la province, les ressources de toute nature que renferme ce pays encore neuf, tout fait présager aux Deux-Canadas les destinées brillantes des Etats Unis dont ils tireront toujours de grands secours.

Montréal est dans le voisinage de l'Etat de New-York, et peut entretenir avec cette portion de la république américaine des relations utiles au commerce et à l'indépendance des Deux-Canadas.

Les habitants de Montréal, pour la plupart d'origine française, sont peut être plus hospitaliers encore que ceux de Québec. Pendant la longue saison d'hiver, ils passent leur temps dans les plaisirs de la société, et vont visiter, à de grandes distances, leurs amis qui habitent des districts reculés. Soit qu'il y ait, comme on l'assure, une espèce de jalousie entre Montréal et Québec, soit que cette dernière, résidence habituelle des chefs de la colonie, se trouve moins intéressés aux mouvements révolutionnaires, on remarque que Montréal est à la tête de la révolte, et que Québec en suit plutôt qu'il n'en dirige les progrès.

Montréal est la patrie de Papineau. On a dit également trop de bien et trop de mal de ce chef remarquable: tel est le sort des hommes éminents. Papineau n'a qu'une instruction superficielle; mais il joint

COUR D'ASSISES DE LIEGE.

Présidence de M. Mockel.

Audience du 25 janvier 1838.

Une affaire très grave a été aujourd'hui soumise à l'appréciation de MM. les jurés.

Voici le fait :

Depuis deux ans des haines avaient éclaté entre les habitants de Romsée et ceux de Bouvy.

Le 10 décembre 1837, vers onze heures et demie du soir, une querelle s'éleva à la porte du cabaret Magis, entre François Didier et Jacques Collard ; ils se rendirent dans une prairie attenante à la maison pour y vider leur différend ; mais au moment où ils étaient aux prises, il survint d'autres personnes qui s'interposèrent, et cette lutte n'eût pas de suites fâcheuses.

Bientôt s'éleva une seconde querelle entre l'accusé Collard et Henri Frisé ; au bruit qui se fit, tous les buveurs sortirent du cabaret et vinrent prendre part à la querelle ; les uns se joignirent à Frisé et ses amis, les autres à l'accusé ; en peu d'instants la mêlée devint générale ; il y eut plusieurs personnes blessées, et le combat ne cessa que lorsqu'une voix fit entendre ces sinistres paroles : *Finissons, il y a déjà quelque un de tué.* En effet, l'infortuné Kye, jeune homme calme et tranquille, qui avait cherché à s'interposer entre les combattants, avait été assommé sur le coup au milieu de cette scène étouffée.

C'est sous l'accusation d'avoir donné volontairement la mort à ce jeune homme, que Collard comparait aujourd'hui devant la cour d'assises.

Sa défense a été présentée par M^e Forgeur, qui n'a pas eu de peine à démontrer l'innocence de l'accusé, contre lequel ne s'élevait qu'un seul témoignage, qui a paru même fort suspect aux jurés.

Après quelques minutes de délibération, le jury a prononcé un verdict d'acquiescement.

Parallèles.

THÉÂTRE ITALIEN A PARIS.

La première troupe de comédiens italiens s'établit en France en 1577, elle s'appela *I Gelosi*. Henri III l'y appela pour la tenue des états de Blois. C'est dans la salle même des états qu'elle donna son spectacle ; ce divertissement nouveau coûta au roi plus cher qu'il ne l'avait prévu ; il avait compté sans les huguenots qui s'emparèrent de la troupe comique et ne la restituèrent aux plaisirs de sa majesté que moyennant bonne et lourde rançon.

Ces mêmes comédiens, encouragés par leurs succès à Blois, débâtèrent le 19 mai suivant à Paris, rue des Poullies, hôtel du Petit-Bourbon, où ils prenaient quatre sous par personne à toutes places. Le parlement exigea la clôture de leur théâtre ; mais, soutenus par le roi, ils continuèrent leurs représentations jusqu'à ce que les discussions civiles leur eussent rendu complètement infructueux le séjour de la capitale.

Quatre autres troupes italiennes amusèrent successivement les Parisiens. Les pièces améliorèrent le goût et défrayèrent à jamais ces divertissements avec musique et entremêlés de tours de gibecière, de danses sur la corde et de pantomimes indécentes, qui jusque-là, avaient fait également la joie des seigneurs, des clercs, des écoliers et du populaire, surtout dans les provinces.

En 1615 le cardinal Mazarin fit venir de nouveaux comédiens qu'il établit à l'hôtel du Petit Bourdon.

Les pièces jouées par les acteurs n'étaient pourtant pas bien merveilleuses. C'étaient des farces improvisées sur un canevas, et dans lesquelles s'intercalaient quelques morceaux de musique. Carissimi, le premier qui introduisit l'harmonie d'un orchestre dans la musique d'église, ne dédaignait pas d'écrire de ces espèces de vaudevilles. Lulli a fait à son profit de ces bouffonneries italiennes ; le style du célèbre Carissimi lui a évidemment servi de modèle.

Diverses troupes se succédèrent et reçurent bon accueil à Paris jusqu'en 1697, époque où le lieutenant de police d'Argenson mit les scellés sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne consacré alors aux comédiens italiens. Avec les chanteurs italiens s'éclipsa pour quelque temps en France le goût de la bonne musique qui commençait à poindre.

Le régent rappela les acteurs italiens, et le 18 mai 1716,

à une parole extrêmement facile, une grande fermeté de caractère, et des vertus privées qui le recommandent à la vénération publique. Il régna dans l'assemblée dont il est le président depuis plus de vingt ans, et qu'il a disciplinée, autant par son éloquence que par son exemple. La mission dont la Providence l'a revêtu est analogue à celle d'O'Connell. Même âge, on a peu près ; même abondance, même vivacité dans l'improvisation, tous deux avocats ; ils ont tous deux acquis un indélébile ascendant sur le peuple. Comme O'Connell, Papiéau n'a fait qu'agiter au parlement, dans les meetings et dans les clubs. Il a revendiqué pour sa patrie les mêmes droits qu'O'Connell revendique pour la sienne. Ce dernier a pourtant plus de savoir ; mais Papiéau n'a pas moins d'audace et de persévérance. Et il fait pour accomplir la libération de sa patrie ? Je ne le pense pas. Il parle, et ne se bat point. C'est encore un trait de ressemblance avec O'Connell qui s'est borné à constituer une opposition parlementaire et légale.

Si l'Irlande se soulevait, on peut douter que le grand agitateur prit l'épée. A chacun sa tâche : l'avocat et l'écrivain préparent l'œuvre d'émancipation ; les guerriers l'achèvent, les politiques la consolident. N'est-ce pas là ce qui est arrivé partout, même en France ? A côté des philosophes et des orateurs, sont venus les guerriers, puis les grands politiques : Mirabeau, Bonaparte et Louis-Philippe en sont des personnalités. Papiéau nous paraît donc l'homme qui devait accomplir la première œuvre ; pendant la seconde, il est probable qu'il sera débordé par les hommes d'action. Pendant l'affaire du 23 octobre, à Saint-Charles, ne s'est-il pas tenu à l'écart ? On a dit que c'était manque de courage ; on pourrait dire, avec plus de justice, que c'était prudence. Papiéau aurait voulu franchir son pays par la seule puissance de sa parole : les horreurs de la guerre l'effrayaient ; mais qu'on n'en doute pas, il aurait le courage passif qui voit le danger et sait l'éviter. Le parallèle de Papiéau et d'O'Connell s'élève par la conformité de l'ambition qu'on leur prête. N'a-t-on pas accusé O'Connell de vouloir ceindre une couronne ? Louis n'a-t-on pas le titre dont le saluait, par dépit, les ennemis de Papiéau ? Comme O'Connell, Papiéau est adoré par ses partisans ; on ne juge que par le nom de cet orateur, dans toutes les parties du Bas-Canada ; ses moindres actions ont une importance excessive, et l'on recueille jusqu'à ses plus insignifiantes paroles.

leur spectacle s'ouvrit par *l'Heureuse Surprise*, au nom de Dieu, de la Vierge Marie, de St. François de Paule et des âmes du purgatoire.

Une troupe d'opéra bouffe, dont Gambini était le chef, donna, en 1752, à l'Académie royale de musique, le *Serva Padrona*, de Pergolèse. Cet ouvrage fut une révélation pour les amateurs de musique. Ce triomphe excita l'indignation des partisans de la *musique nationale*. *Indé ira*. Une querelle très vive s'engagea ; après le premier feu, J. J. Rousseau, croyant que le temps de ne dire que des raisons était venu, écrivit sa fameuse lettre sur la musique française. Les passions se rallumèrent ; plus de 50 brochures, où l'esprit et l'animosité se revêtirent des formes les plus piquantes, vinrent alimenter le combat entre le *coin du roi* et le *coin de la reine*. Jamais les plus graves sujets de morale et de politique n'avaient excité autant de circonspection et de prudence.

Le parti national l'emporta ; les bouffons furent renvoyés en 1754, mais la révolution était faite chez les hommes de goût ; le germe déposé était assez fort pour se développer tout seul. Le public s'était, cependant, en majorité, rangé du côté de la *spalmodie* française.

Rétablí en 1778, l'opéra bouffe fut encore supprimé l'année suivante, parce qu'il ne faisait pas ses frais. En 1786, Léonard, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, obtint par sa protection un nouveau privilège qu'il exploita avec Viotti. Une troupe excellente fut réunie ; elle débata aux Tuileries en 1789 ; mais après le 6 octobre la direction quitta cette salle ; et en attendant l'érection du théâtre Feydeau, la troupe italienne joua dans la salle de Nicolet, à la foire Saint-Germain.

Les Bouffes se joignirent à un opéra français ; et les deux troupes donnèrent alternativement leurs représentations sur la même scène, à Feydeau. Martin, devenu depuis si célèbre, par sa triple voix, faisait partie des chanteurs français.

Les événements de 1792, qui fermèrent tous les théâtres, dispersèrent les artistes de l'opéra bouffe. Une nouvelle compagnie ne tarda pas à se constituer ; et depuis lors un théâtre italien à Paris est en quelque sorte devenu une nécessité musicale. Les chanteurs les plus célèbres ont brigué l'honneur de nos suffrages. Aujourd'hui la réunion de quatre artistes distingués, qui depuis plusieurs années excitent notre admiration, nous est enviée par les premiers théâtres de l'Italie.

PALAIS DE GLACES A SAINT PETERSBOURG.

L'hiver de l'année 1740 fut marqué par un froid extrêmement rigoureux, qu'on ressentit dans toute l'Europe. Jusque là, peu d'expériences curieuses avaient été faites sur la glace. Ce fut cette même année, à Lubeck, que pour la première fois on la vit transformée en un ouvrage digne de fixer l'attention. Pendant le froid, le lieutenant de Meynerts tailla, hors la porte de Holstein, un lion de glace, long de sept pieds, et aussi bien travaillé qu'un sculpteur habile eût pu le faire. Autour de ce lion, il établit un bastion sur lequel furent placés cinq canons, un soldat en armes et sa guérite, et le tout était de glace.

Une autre expérience, faite la même année à St. Pétersbourg, est plus surprenante. Alexey Danielowitch Tatishetschew, ayant conçu le projet d'élever un palais de glace, communiqua son plan à l'impératrice Anne, qui lui donna la permission de l'exécuter, et voulut en supporter tous les frais. Ce fut vers la fin de 1739 qu'il commença cet étonnant travail.

Il choisit un endroit propre à soutenir ses constructions, entre la forteresse de l'amiralauté construite par Pierre-le-Grand, et le nouveau palais d'hiver bâti sous le glorieux règne de l'impératrice Anne. On prit la glace la plus limpide ; elle fut taillée en blocs parfaitement réguliers et embellis de mille ornemens d'architecture. Ces blocs furent élevés par des grues, et posés régulièrement les uns sur les autres : pour cimenter les jointures, on versait de l'eau qui, par l'action pénétrante d'un froid excessif, se gelait à l'instant.

En peu de jours fut construit un édifice de soixante pieds environ de longueur, de vingt pieds de largeur et de vingt-cinq de hauteur. Tous les murs en étaient transparents et d'une couleur bleuâtre. Ce devait être quelque chose de merveilleux que ce palais d'une seule pièce, poli comme une nappe d'eau sans rides, et du cristal le plus pur.

Devant ce monument étaient rangés sur une même ligne six

canons percés et travaillés au tour, avec leurs roues et leurs affûts aussi de glace. Leurs proportions étaient rigoureusement copiées sur celle des canons de fonte, qui portent trois livres de charge.

De chaque côté de l'entrée, et toujours sur la même ligne ; étaient placés deux dauphins de glace, dont la bouche béante projetait, pendant la nuit, du naphte enflammé.

Derrière ces canons s'élevait une balustrade entièrement en glace, élégamment sculptée, soutenue par des piliers placés de distance en distance, et ornée de quatre statues. Cette enceinte avait trois entrées, une principale et deux sur les côtés ; l'ouverture de celle-ci était marquée par des piliers surmontés de larges urnes, d'où sortaient des arbustes dont les branches, les feuilles et les fleurs étaient de glace. Vers le haut de la maison, et en avant du toit, était une pareille balustrade supportant des boules faites au tour ; elle était interrompue par un frontispice élevé au-dessus de l'entrée principale, soutenu par quatre colonnes sculptées avec soin et couronné par deux statues.

Ce palais d'un seul étage avait sur sa façade six fenêtres à châssis peints en vert. On arrivait dans l'intérieur par un perron de quelques degrés, et d'abord on trouvait un vestibule spacieux qui conduisait de chaque côté à un appartement. Toutes les fenêtres étaient aussi de glace, la nuit, le palais était illuminé par un grand nombre de lumières, et on adaptait aux croisées des figures grotesques. Cette splendeur encore accrue par la transparence des murs, la variété des couleurs et la bizarre originalité de ces figures, présentait à l'œil un spectacle magique, on aurait dit un palais de fées.

L'intérieur n'offrait pas moins d'art et de luxe. Dans la première chambre, c'était une toilette supportée par deux sirènes, et sur cette toilette un large miroir, deux flambeaux et leurs bougies, des vases et plusieurs jolies boîtes de diverses couleurs ; au fond, un lit avec ses rideaux, ses coussins, et au bas deux paires de pantoufles et un seul fauteuil ; au milieu une élégante cheminée ornée de deux statues et garnie de bûches de glace. Les bougies et les bûches étaient frottées de naphte, espèce de bitume liquide et limpide, d'une couleur jaune pâle, produisant une lumière vive et un très faible chaleur ; c'est à l'aide de cet apprêt que la nuit on pouvait les allumer.

Dans chaque coin une statue sur son piédestal, et au fond une armoire couverte de mille petites figures gothiques avec un service complet à thé, des corbeilles pleines de fruits et des plats de mets recherchés. Tous ces meubles, de la glace la plus pure, avaient non seulement des formes à la mode, mais encore la couleur naturelle à chacun d'eux. L'architecte fit bâtir de chaque côté et à quelque distance, un pyramide en use, montée sur un piédestal. Vers le haut fut ouverte une fenêtre ronde, et dans le corps de la pyramide on plaça une grande lanterne à huit faces, sur chacune desquelles figuraient des espèces de caricatures à poses ridicules : la nuit on illuminait cette grosse lanterne, et une main invisible la faisait tourner sur son axe, en sorte que les figures apparaissaient successivement à la fenêtre. Plus loin et à droite du palais, on voyait un éléphant creux, conduit par deux Persans, et qui en portait un troisième sur son dos ; ils étaient tous quatre de grandeur naturelle.

Pendant le jour, il lançait de l'eau par sa trompe à vingt pieds de hauteur, et la nuit l'eau était remplacée par du naphte enflammé. Par intervalles, il poussait des cris à peu près semblables à ceux de ces animaux. A gauche, et pour faire pendant, on avait construit un petit pavillon dans lequel était un bain.

Cette merveille dura plus de deux mois, ce ne fut qu'à la fin de mars que le palais pencha vers sa ruine, et s'écroula peu à peu.

Herstal, le 21 janvier 1838.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

La semaine passée, nous eûmes le plaisir de vous donner avis du don fait aux pauvres de cette commune par la Société de Hufalle et Foxhale, réunies. Aujourd'hui, la Société de la petite Baenure, dont les travaux préparatoires ne sont pas encore achevés, vient de mettre à la disposition du Bureau de Bienfaisance, trois cents sacs de charbon, et la Société de Belle Vue et Bienvenue réunies, deux cents sacs, en nous laissant l'espoir d'un second don, si nous sommes condamnés à souffrir encore quelque temps ce froid trop rigoureux.

Ces actes de bienfaisance méritent d'être connus, nous vous serons obligés, messieurs, de leur accorder une place dans votre estimable journal.

Agrérez, etc. Le bourgmestre, SAUVEUR. Par le collège, le secrétaire, BEAUMONT.

Le Haut-Canada, où l'élément anglais domine, est plus facile à contenir. Cette province, dont Niagara est une des principales villes, est en général un pays de plaines. De grandes entreprises de canaux ont lieu, ce qui facilite les grandes communications. Quatre cent mille habitants sont répandus sur son immense surface et se livrent à l'agriculture. Le voisinage des États-Unis l'appelle à une vie industrielle que ne manquera pas d'activer l'esprit ingénieux des colons. La situation géographique de cette province la rend en quelque sorte dépendante du Bas-Canada dont elle a besoin pour l'écoulement de ses produits. Voilà ce qui fait que la fortune du Bas-Canada semble devoir fixer celle de la contrée tout entière. Le gouvernement anglais a trouvé moins d'opposition dans le Haut que dans le Bas-Canada. Cela tient à la population qui est d'origine anglaise. Les Français sont en grande minorité ; et les colons d'origine américaine, seuls, n'offrent pas une entière garantie au gouvernement de la Métropole. L'intérêt commercial des États-Unis, dont les limites de ce côté de leur république ne sont pas encore définies, explique jusqu'à un certain point les dispositions de ces nouveaux habitants. Toutefois, il est permis de croire que le gouvernement des États-Unis n'interviendra pas dans la lutte ; car il a tout à gagner en attendant.

L'Angleterre fait un immense commerce avec les deux provinces du Canada, le nouveau Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, Terre Neuve et l'île du prince Edouard, toutes possessions qui lui appartiennent, qu'elle a colonisées et qui sont florissantes ; elle y porte le thé qu'elle va chercher en Chine, le sucre, le café qu'elle tire des colonies méridionales, les tissus, les poteries, les verreries qu'elle fabrique, les vins et les huiles qu'elle achète ; outre l'intérêt de son commerce s'y trouve engagé l'intérêt d'une multitude d'employés, de militaires qui s'y enrichissent ou s'y retirent, puis l'orgueil national qui veut dominer sur la mer et se trouve flatté de voir le léopard britannique cogché aux portes de la puissante république des États-Unis. Le commerce direct de la France avec ces pays est presque nul.

On comprend donc que l'Angleterre soit jalouse de maintenir sa domini nation dans le Bas-Canada ; car qu'on n'en doute point, les rassemblements de Saint-Charles, de Saint-Denis, de Sorel, des bords du Richelieu décideront du sort des vastes contrées où vivent 1,500,000 sujets de la Grande-Bretagne. (La Presse.)

